



Ce mois-ci,
en commission ...

EGALITÉ FEMMES/HOMMES Une loi-cadre en discussion

Nous avons procédé à l'examen en 2^{de} lecture, le 18 juin, du projet de loi pour l'égalité entre les femmes et les hommes, adopté par le Sénat en avril. Son dessein est ambitieux. Il s'agit de garantir les conditions d'une égalité réelle entre hommes et femmes, en assurant l'effectivité des droits acquis et en développant un travail d'éducation au changement des comportements.

Le texte est structuré autour de quatre axes : vie professionnelle et égalité salariale, avec l'institutionnalisation du partage du congé parental entre les parents ; précarité, avec la lutte contre les impayés de pensions alimentaires ; violences faites aux femmes, avec l'amélioration de l'ordonnance de protection des victimes ; parité, avec la réforme des règles de financement des partis politiques.

La discussion du projet de loi en séance publique se déroulera le 26 juin. J'espère que ses orientations très consensuelles permettront, comme en 1^{ère} lecture, une adoption à une large majorité.



Jean-Jacques

URVOAS

• Député
du Finistère

• Président de la commission des Lois constitutionnelles,
de la Législation et de l'Administration générale
de la République

Ce mois-ci,
dans l'hémicycle ...



RÉFORME PÉNALE L'Assemblée a voté !

Nous avons adopté le 10 juin le projet de loi tendant à renforcer l'efficacité des sanctions pénales. Ses opposants, je le déplore, en ont trop volontiers caricaturé le contenu. De quoi s'agit-il au final ? De punir plus efficacement afin de mieux prévenir la récidive, et ce en adaptant la peine à chaque délinquant.

Je ne m'étendrai pas sur les dispositions les plus emblématiques du projet de loi, telles que l'instauration de la contrainte pénale ou la suppression des peines planchers, dont les médias ont abondamment décrit la teneur.

Je préfère insister sur les mesures qui permettront une meilleure prise en charge des victimes : information, accueil dans les tribunaux, indemnisation, soutien et accompagnement. Par exemple, elles pourront désormais demander à être averties de la fin de l'exécution d'une peine de prison. Une majoration des amendes de 10 % est également prévue pour financer les associations d'aide aux victimes. Du bon sens, donc, pour une justice plus humaine.



JUSTICE COMMERCIALE

Un congrès à Quimper

Ce mois-ci,
en Cornouaille ...



Le 20 juin à Quimper, j'étais invité au Congrès régional des tribunaux de commerce. Cet événement s'est déroulé dans un contexte politique particulier puisqu'un projet de réforme de la justice commerciale est actuellement à l'étude, qui a suscité ces derniers mois bien des inquiétudes parmi les juges consulaires.

Je me suis efforcé de rassurer mes interlocuteurs. Si le dépôt d'un texte de loi est bien envisagé, son écriture n'est pas encore fixée à ce stade et son examen par le Parlement ne surviendra pas, au mieux, avant la fin de l'année. D'ici là, la concertation doit se poursuivre afin que la réforme, une fois appliquée, concoure au rayonnement de cette justice commerciale « à la française » si originale et si riche d'atouts.

Des avancées sont notamment possibles dans les domaines de la formation, de la déontologie, des règles électorales. J'ai dit l'entière disponibilité de la commission des Lois pour aboutir à leur concrétisation.

Et demain, vous en entendrez parler...

On sait que la réforme territoriale est devenue un enjeu majeur de la seconde partie du quinquennat. Lors de sa conférence de presse du 3 juin, le chef de l'Etat en a exposé les grandes lignes et, dans la foulée, le 18 juin, deux projets de loi ont été présentés en conseil des ministres.

Celui relatif à la délimitation des régions va être examiné selon la procédure accélérée, durant la session extraordinaire du mois prochain. Après le Sénat, l'Assemblée en sera saisie, en principe à la mi-juillet. On en connaît les principales dispositions : **le nombre de régions métropolitaines sera ramené de 22 à 14** au 1er janvier 2016 (le périmètre de la Bretagne demeurant inchangé) et **la date des élections régionales et départementales reportée à décembre 2015**.

Le deuxième projet de loi, « portant nouvelle organisation territoriale de la République », entamera à l'automne son parcours parlementaire. Il confiera **de nouvelles compétences aux régions**, notamment en matière de développement économique. La gestion des collèges leur sera en outre attribuée, ainsi que les transports scolaires et la voirie départementale.

Pour l'avenir de la Bretagne, l'examen de ces deux textes constitue un moment important. Ce sera pour moi l'occasion de défendre **ce projet de collectivité unique que je porte depuis plusieurs mois**. Une belle opportunité se présente, sachons la saisir !



Contacts et Secrétariat

8/10, Place de la Tourbie - 29000 Quimper
Tél. : 02 98 95 69 80 - Fax. : 02 98 95 01 30
Mail : contact@urvoas.org
Blog personnel : www.urvoas.org
Twitter : @JJUrvoas

Mes collaborateurs

À Quimper,

le secrétariat est assuré par **Morgane Conan**,

Renée Fily s'occupe des interventions individuelles : renee.fily@urvoas.org ,

Alain Tanguy des dossiers de la circonscription (syndicats, associations, collectivités) : alain.tanguy@urvoas.org

À Paris,

Anne Wurtz prépare et suit les débats de la commission des Lois : awurtz@assemblee-nationale.fr

Floran Vadillo les projets relatifs à la sécurité et à la justice : floran.vadillo@gmail.com